

Délibération n°2017-045

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 30 novembre 2017, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Éducation,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation de la clef de répartition des moyens 2018

Après s'être assuré du quorum, le Président de l'Université indique aux membres qu'il s'agit de se prononcer sur un pourcentage, Il est proposé pour **les Pôles 43,2 % - Recherche 11% - Services communs, centraux, médecine : 43.8 % et Président : 2 %.**

Suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 26
Membres présents et représentés : 27	Contre : 1
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

La clef de répartition des moyens 2018 est adoptée à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 1^{er} décembre 2017

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY

